Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

ORDONNANCE COLLECTIVE

MODIFIER LE MODE D'ADMINISTRATION DE LA VITAMINE B12 (PASSAGE DE LA VOIE PAR INJECTION À LA VOIE ORALE).		***Code de classification*** OC-VITAMINEB12COA102008
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE : OUI □ NON X	***DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :***	***DATE DE RÉVISION PRÉVUE***

PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) :

- INFIRMIÈRES DU GMF DES FRONTIÈRES
- INFIRMIÈRES DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK :
  - SERVICES INFIRMIERS COURANTS
  - SOUTIEN À DOMICILE
- PHARMACIENS :
  - DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK
  - DE LA PHARMACIE BRUNET DE COATICOOK
  - DE LA PHARMACIE JEAN-COUTU DE COATICOOK
  - DE LA PHARMACIE UNIPRIX

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :

TOUT USAGER RECEVANT DE LA VITAMINE B12 EN INJECTION ET SUIVI PAR LES PROFESSIONNELS VISÉS.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES :

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE :

- ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE.
- EFFECTUER DES EXAMENS ET DES TESTS DIAGNOSTIQUES INVASIFS, SELON UNE ORDONNANCE.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DU PHARMACIEN :

- INITIER OU AJUSTER, SELON UNE ORDONNANCE, LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE EN RECOURANT, LE CAS ÉCHÉANT, AUX ANALYSES DE LABORATOIRE APPROPRIÉES.

INDICATION :

USAGER SOUFFRANT D'UNE DÉFICIENCE EN VITAMINE B12 ET ACTUELLEMENT SOUS TRAITEMENT PAR INJECTION INTRAMUSCULAIRE.

CONDITIONS :

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONANNANCE COLLECTIVE.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE:

SUPPLÉMENTER L'USAGER DÉFICIENT EN VITAMINE B12 PO DANS LE BUT D'ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SÉRIQUES (VOIR ANNEXE NO 3).

OBJECTIF VISÉ :

MODIFIER LE MODE D'ADMINISTRATION DE LA VITAMINE B12 DE LA VOIE IM À LA VOIE PO LORSQUE CELA EST POSSIBLE.

CONTRE-INDICATION : AUCUNE

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

CERTAINES CONDITIONS NÉCESSITENT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE :

- ANTÉCÉDENT DE CHIRURGIE GASTRIQUE OU INTESTINALE;
- MALADIE INFLAMMATOIRE INTESTINALE;
- UTILISATION PROLONGÉE IPP (INHIBITEURS POMPE À PROTONS) ET ANTI-H2 (ANTI-ACIDES);
- RISQUE INOBSERVANCE;
- RÉGIME ASSURANCE MÉDICAMENT DE L'USAGER;
- ATTEINTE NEUROLOGIQUE SIGNIFICATIVE SECONDAIRE À LA DÉFICIENCE EN VITAMINE B12.

DIRECTIVES À L'INFIRMIÈRE:

- RECENSER LES USAGERS RECEVANT DE LA VITAMINE B12 PAR INJECTION;
- TRANSMETTRE LE FORMULAIRE D'AUTORISATION AU MÉDECIN TRAITANT;
- REMETTRE À L'USAGER LA LETTRE EXPLICATIVE, LE CAS ÉCHÉANT;
- PROCÈDER AU BILAN PRÉTRAITEMENT ORAL SI UN BILAN SANGUIN N'A PAS ÉTÉ FAIT DANS LES DERNIERS 6 MOIS;
- TRANSMETTRE AU PHARMACIEN CONCERNÉ LE FORMULAIRE DE LIAISON;
- SE PROCURER UNE PRESCRIPTION AUPRÈS DU MÉDECIN TRAITANT SI L'USAGER EST CLIENT D'UNE PHARMACIE LOCALISÉE À L'EXTÉRIEUR DE COATICOOK;
- PROCÉDER AU BILAN DE CONTRÔLE 6 MOIS ET 1 AN APRÈS LA CONVERSION.

DIRECTIVE AU PHARMACIEN

PROCÉDER AU CHANGEMENT DU MODE D'ADMINISTRATION DE LA VITAMINE B12.

Référence aux méthodes de soins : S/O

SOURCES :

- DOCUMENT DU CSSS IUGS :
  1. DOCUMENT/DSP/PARTENARIATMÉDICAL/VITAMINEB12/B12MÉDECINSTERRITOIRE.DOC 8NOVEMBRE 2007
  2. DOCUMENT/DSP/LETTRE/B12MÉDECINSTRAITANTS.DOC 13 NOVEMBRE 2007
  3. LETTRE AUX PATIENTS NOVEMBRE 2007

- VITAMIN B12 DEFICIENCY, AMERICAN FAMILY PHYSICIAN , MARCH 1 2003, VOL 67 NUMBER 5 P. 979-986.

- UP TO DATE 2008 DIAGNOSIS AND TREATMENT OF VITAMIN B12 AND FOLIC ACID DEFICIENCY PP 1, 17.

LISTE DES APPENDICES :

APPENDICE 1	Vitamine B12 tests diagnostiques
APPENDICE 2	Formulaire de liaison infirmière-pharmacien
APPENDICE 3	Lettre au médecin traitant
APPENDICE 4	Lettre aux usagers
APPENDICE 5	Valeurs nomales
APPENDICE 6	Lettre de la DSI aux pharmaciens pour autorisations infirmières
APPENDICE 7	Letter to client

MÉDECIN RÉPONDANT
DOCTEURE PATRICIA LANDRY

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigée par : DOCTEURE PATRICIA LANDRY DOCTEUR STEVEN BARTLETT	
Personnes consultées : COLETTE MADORE, INF. CLINICIENNE GMF LOUIS CORBEIL, INF. CLINICIEN GMF CARINE FORTIN, INF. CLINICIENNE CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
Validée par :	
JEANNE DION	LE 18 JUILLET 2008
Directrice des soins infirmiers	Date

PROCESSUS D'APPROBATION	
APPROUVÉE PAR : COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE	16 SEPTEMBRE 2008
DIRECTEUR GÉNÉRAL	DATE
APPROUVÉE PAR : RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
DR BERNARD FRENETTE	13 MAI 2008
PRÉSIDENT DU CMDP	DATE
APPROUVÉE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
# 1049-08	16 SEPTEMBRE 2008
RÉSOLUTION DU CA	DATE

APPENDICE 1

Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

Vitamine B12- tests diagnostiques

Ordonnance collective

Date : _____

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

J'ai procédé à l'évaluation de l'usager ci-haut mentionnée selon l'ordonnance en vigueur.

□ Aucun bilan dans les derniers 6 mois (absence au dossier du dosage de vitamine B12)
À faire avant de débuter le traitement oral, demander les tests de laboratoire suivants :

FSC
Dosage vitamine B12
Folate érythrocytaire
Ferritine

□ L'usager reçoit son traitement oral depuis 6 mois, demander les tests de laboratoire suivants :

FSC
Dosage vitamine B12
Folate érythrocytaire
Ferritine

□ L'usager reçoit son traitement oral depuis 1 an, demander les tests de laboratoire suivants :

FSC
Dosage vitamine B12
Folate érythrocytaire
Ferritine

_____ _____
Nom et prénom de l'infirmière Signature de l'infirmière

_____ _____
No permis O.I.I.Q. No de téléphone

Nom du médecin traitant : _____

No de téléphone : _____

APPENDICE 3

Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

Lettre au médecin traitant

Docteur_____ Date :_____

Objet : Ordonnance collective vitamine B12

Usager: Nom :_____

Date de naissance : _____

No dossier CSSS : _____

No dossier GMF : _____

L'usager ci haut mentionné reçoit actuellement de la vitamine B12 en injection. Selon l'ordonnance collective adoptée pas le CSSS de la MRC-de-Coaticook, nous vous demandons de vérifier si cet usager est un candidat pour recevoir la vitamine B12 par la voie orale.

□ J'accepte que l'infirmière désignée procède à l'ordonnance collective sur la vitamine B12

□ Il est préférable de poursuivre l'administration intramusculaire de la vitamine B12 pour la raison suivante :

☐ Antécédent de chirurgie gastrique ou intestinale

☐ Maladie inflammatoire intestinale

☐ Risque de non compliance

☐ Autre : _____

Pour les médecins n'ayant pas de privilèges du CSSS de la MRC-de-Coaticook, s.v.p. faire parvenir votre prescription de vitamine B12 au pharmacien de votre patient.

_____ _____
Nom de l'infirmière Signature

_____
Téléphone

_____ _____
Nom du médecin traitant Signature

_____
Téléphone

APPENDICE 4

Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

Lettre aux usagers

Date : _____

Madame _____

Monsieur, _____

Objet : Injection vitamine B12

Bonjour,

À la demande de votre médecin, vous recevez actuellement une injection mensuelle de vitamine B12. Il est maintenant prouvé que l'administration de cette vitamine en comprimés est aussi efficace que son administration en injection.

Nous avons vérifié auprès de votre médecin traitant la possibilité de modifier le mode d'administration de votre vitamine, et ce dernier nous autorise à procéder au changement.

Le CSSS de la MRC-de-Coaticook et le GMF des Frontières ont pris ce virage à la suite de la parution d'articles scientifiques et à l'instar de d'autres établissements. Cette approche éliminera la douleur reliée aux injections et nous permettra de développer des services infirmiers plus spécialisés.

Veuillez accepter l'expression de nos salutations distinguée.

_____
Dre Louise Dussault, DSP

_____
Dr Bernard Frenette, président CMDP

_____
Jeanne Dion, DSI

Valeurs normales

Tests	Valeurs normales et unités
Acide folique	> 12.2 nmol/L (normal) < 7.6 nmol/L (déficient)
Vitamine B12	156-672 pmol/L
Folates érythrocytaire	634-1792 nmol/L
Ferritine	55-300 ug / L

Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

138, rue Jeanne-Mance
Coaticook (Québec) J1A 1W3

APPENDICE 6

Le 18 juillet 2008

Aux pharmaciens communautaires

PHARMACIE J.M. LAVOIE AFFILIÉE À BRUNET

PHARMACIE NORMAND TREMBLAY ASSOCIÉE À PJC JEAN COUTU

PHARMACIE UNIPRIX

Objet : Ordonnance collective « MODIFIER LE MODE D'ADMINISTRATION DE LA VITAMINE B12 (PASSAGE DE LA VOIE PAR INJECTION À LA VOIE ORALE)

Madame,
Monsieur,

Voici la liste des infirmières du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook qui pourraient avoir à modifier le mode d'administration de la vitamine B12 passant de la voie par injection à la voie orale.

Cette liste est représentative du personnel infirmier actuel des secteurs ciblés, tels que GMF, Services infirmiers courants, Soutien à domicile. Toutes ces professionnelles sont membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et ont fourni une preuve d'assurance. Si des personnes autres que celles inscrites sur la liste devaient signer l'ordonnance collective, veuillez contacter le bureau de la directrice des soins infirmiers au numéro de téléphone suivant (819) 849-9102, poste 1206 ou son secrétariat, poste 1203.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Infirmières autorisées et # de permis OIIQ

Jeanne Dion
Directrice des soins infirmiers

c.c. : *Docteur Bernard Frenette, président CMDP*
Mme Johanne Bolduc, directrice du programme PALV

APPENDICE 7

Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

Letter to client

Date : _____

Mrs _____

Mr _____

Subject : Vitamin B_{12} injections versus oral supplements

Mrs, Mr:

As prescribed by your doctor, you currently receive vitamin B_{12} injections. However, oral vitamin B_{12} therapy has been shown to have an efficacy equal to that of injections in the treatment of B_{12} deficiencies.

We verified with your doctor the possibility to switch your treatment from injections to oral therapy and your doctor has agreed to the change.

The CSSS de la MRC-de-Coaticook and the GMF des Frontières have taken this action after referring to scientific publications and following the example of other institutions. This approach will eliminate painful injections and help develop better specialized treatments.

Respecfully,

_____
Dre Louise Dussault, director
Professional services

_____
Dr Bernard Frenette, president
Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

_____
Jeanne Dion, director
Nursing care